

Nombre :

- de Membres en exercice : 29

- de Présents : 23

- de Votants : 27

Affichage convocation : 16 juin 2016

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères, légalement convoqué le seize juin deux mille seize, s'est assemblé au lieu habituel de ses réunions, à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de **Madame Catherine DESPREZ**, Maire de Surgères.

Étaient présents : Madame Catherine DESPREZ, Madame Sylvie PLAIRE, Monsieur Stéphane AUGÉ, Madame Catherine BOUTIN, Monsieur Pierre VIVIER, Monsieur Etienne VITRÉ, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H-SALAÛN, Monsieur Jean-Pierre SECQ, Madame Elena JIMENEZ CONTRERAS, Monsieur Sylvain RANCIEN, Madame Nadine GIRARD, Monsieur Gérard FABRE, Madame Françoise VINCENT, Monsieur Raymond GABET, Madame Maryline VILLENEAU, Madame Claudette ROUCHER, Monsieur Philippe LACAN, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Daniel TARDET, Madame Stéphanie GIRAUDEAU, Monsieur Younes BIAR, Madame Véronique DUVAL, Monsieur Cyril GUILLET.

Étaient absents, excusés et représentés :

Monsieur Amaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON,

Monsieur Paul LEBOT qui a donné pouvoir à Monsieur Younes BIAR.

Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Monsieur Stéphane AUGÉ.

Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Etienne VITRÉ.

Était absente : Madame Chrystèle BOURGEGIS-AUGER, Madame Nathalie MARCHISIO.

Était également présent :

Monsieur Thierry PIERRUGUES, Directeur Général des Services.

Madame Nadine GIRARD a été désignée en qualité de Secrétaire de séance, assistée par Madame Lucile COUILLAUD, contractuelle, suivant l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil Municipal, l'Assemblée a pu assister à la présentation du schéma directeur des eaux pluviales de la Ville, animée par l'Union des Marais de la Charente – Maritime (Unima) puis à la présentation du nouveau site Internet de la Ville par la Société « And » et par Madame Carine BANCHEREAU, responsable du service Communication de la Ville.

DÉCISIONS DU MAIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les décisions du Maire sont consultables en Mairie :

DM n° 2016-49 : signature de l'avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles passé avec ATEMPORELLE pour un montant en moins-value de 2 040 € HT pour la mission archéologique – suivi de chantier sur la tour de l'Horloge (tour R), sondages dans et à l'extérieur de la tour des Jeunes (tour O) et sondage dans la tour P des remparts du Château de Surgères.

DM n° 2016-50 : signature du marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes de la ville de Surgères dénommée Castel Park avec la SARL d'architecture C. DUMET pour un montant de 20 430.92 € HT. Début des travaux

en janvier 2017 pour une fin programmée pour le déroulement des élections Présidentielles.

DM n° 2016-63 : signature du marché public pour la réalisation des supports dans le cadre de la mise en valeur du Parc du Château de la Commune de Surgères avec l'entreprise EMPREINTE, pour un montant de 19 855.20 € TTC.

DM n° 2016-67 : signature de l'avenant n°2 au marché de transport scolaire pour les écoles maternelles et primaires de Surgères avec la société OCECARS pour un montant de 242 € HT portant ainsi le marché à 62 698.45 € HT.

DM n° 2016-68 : signature du marché de maintenance du dispositif de procès-verbal électronique avec l'entreprise YPOK pour un montant de 108 € TTC / an, pour une durée de 4 ans.

DM n° 2016-69 : signature du marché de maintenance du logiciel de gestion des salles avec la société 3D OUEST pour une durée d'un an reconductible tacitement dans une durée limitée à 36 mois, pour un montant de 252 € TTC par an.

DM n° 2016-72 : signature du marché de renouvellement partiel du matériel informatique de la Ville avec la Société SMA – NETAGIS pour un montant de 13 567.20 € TTC.

DM n° 2016-70 : signature de la convention n° D17-11-16-00079347 pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électriques d'ORANGE rue des Bois sur la Commune de Surgères.

DM n° 2016-52 : mise à la disposition de l'association « F.R.A.S.E – Centre de Loisirs » des locaux du groupe scolaire Jean Jaurès, afin de permettre à cette association d'organiser un accueil de loisirs pour les enfants de Surgères et du canton, du 6 juillet au 31 août 2016, sans contrepartie financière locative.

DM n° 2016-53 : mise à la disposition de l'association « F.R.A.S.E – Centre de Loisirs » des locaux du groupe scolaire Jean Jaurès, afin de permettre à cette association d'organiser un accueil de loisirs pour les enfants de Surgères et du canton, les mercredis et pendant les vacances 2016-2017, sans contrepartie financière locative.

DM 2016-51 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain :

➤ La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
23/03/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Consort LECUILLER PÉRIGNY	28 rue Jules Ferry	AB n° 64 pour 3 a 67 ca
01/04/2016	Me DUVAL CHATELLERAULT	S.C.I. BEAULIEU IMMO POITIERS	4 rue Gambetta	AE n° 370 pour 1 a 3 ca
04/04/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	ASSOCIATION CENTRALE DES LAITIERIES DES CHARENTES ET DU POITOU SURGÈRES	37 rue Eugène Biraud	AE n° 1062 pour 1 a 30 ca
18/04/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	S.M.B.I. MARSAIS	13 rue Olivier Brillouet	AK n° 766 et n° 773 (1/4 droits indivis) pour 1 a 83 ca
20/04/2016	Me ROME SURGÈRES	Madame Frédérique CHESNAY LA ROCHELLE	90 rue Audry de Puyravault	AB n° 685 pour 5 a 03 ca
29/04/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	Madame Beverley WINTER HGDA NORTH YORKSHIRE	33 rue des Trois Frères Nadeau	AB n° 36 pour 6 a 73 ca
02/05/2016	Me ROME SURGÈRES	Consorts BUTAUD MONTEREAU SUR LA JARD	14 rue Marguerite	AE n° 573 et n° 878 pour 11 a et 66 ca
04/5/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	M. Williams BRAZDA SURGÈRES	46 rue du Faubourg Saint- Gilles	AB n° 129 et n° 130 pour 2 a 67 ca

DM n° 2016-71 : Renonciation au Droit de Prémption Urbain :

➤ La Ville de Surgères renonce à exercer son droit de préemption urbain pour les immeubles détaillés ci-dessous :

Date de dépôt	Demandeur	Propriétaire du bien	Adresse du bien	Référence cadastrale et superficie
13/05/2016	Me BOIZUMAUULT SURGÈRES	SARL S.M.B.I MARSAIS	13 D rue Olivier Brillouet	AK n° 772, n° 774 et n° 773 pour 2 a 64 ca
18/05/2016	Me PETORIN – LARREGLE AIGREFEUILLE D'AUNIS	M BUSSEROLLE LA CRECHE	19 avenue saint-Pierre	Ad n° 255, n° 465, n° 467, n° 470 et n° 471 pour 18 a 67 ca
19/05/2016	Me PETORIN – LARREGLE AIGREFEUILLE	Mme GOUVEIA PONT L'ABBE D'ARNOULT	Local commercial d'une superficie de 37.55 m ² sis 72 rue Audry de Puyravault à Surgères formant le lot n° 4 du règlement de	

	D'AUNIS		copropriété – état de division de l'ensemble immobilier cadastré section AE n°815	
20/05/2016	Me BORDE SURGÈRES	Mme COURAULT PARIS 13 ^{ème}	33 rue Barabin	AE n° 748 pour 6 a 96 ca
27/05/2016	Me BOIZUMAULT SURGÈRES	Consorts BACQUART LE GRAU DU ROI	3 rue Léonce Depont	AH n° 111 pour 3 a 56 ca
02/06/2016	Me PETIT – MONNEREAU FERRIERES	SCI CHARENTE SURGERES	2 avenue de la Libération	AB n° 302 pour 2 a 03 ca

DM n° 2016-56 : Location d'un local dans le bâtiment A de la Résidence Yolande sur la Commune de Surgères, appartenant à Habitat 17, pour un loyer mensuel fixé à 100 €, actualisé au 1^{er} janvier de chaque année du taux de l'Indice de Référence des Loyers applicables aux loyers d'habitation. Le présent contrat prend effet au 1^{er} mai 2016 pour une durée d'un an et sera renouvelable par tacite reconduction. Ce local sera mis à disposition gratuite de deux associations Surgériennes.

DM n° 2016-64 : signature de la convention de mise à disposition de l'école Charles Perrault pour le festival Surgères Brass Festival pour l'occupation de l'école du 15 au 27 juillet, à titre gracieuse.

Dm 2016-65 : signature de la convention de mise à disposition d'un local, d'une surface de 109.95 m², situé à la Résidence Yolande, bâtiment A, au rez-de-chaussée, avec l'association SURGERES ACCUEILLE, pour un an à partir du 1^{er} mai 2016 et renouvelable. Mise à disposition à titre gratuit.

DM n° 2016-66 : signature de la convention de mise à disposition d'un local, d'une surface de 26.25 m², situé à la Résidence Yolande, bâtiment A, au rez-de-chaussée, avec l'association Centre d'Animation et de Citoyenneté, pour un an à partir du 1^{er} mai 2016 et renouvelable. Mise à disposition à titre gratuit.

DM n° 2016-48 : signature d'une convention de stage entre l'école maternelle Ronsard – l'Éducation Nationale – le lycée Fénelon – et Maud CASNARD du 30 mai au 20 juin 2016.

DM n° 2016-55 : signature de la convention avec la société S FOR pour assurer la session de recyclage de la formation sauveteur secouriste du travail, pour un montant de 450 €.

DM n° 2016-57 : signature du contrat de cession du droit de représentation pour un concert donné par Monsieur Jean-Paul LUCAZEAU (Orchestre « Three Little Birds ») le Mardi 21 juin 2016 à l'occasion de la « Fête de la Musique » pour la somme de 110 €.

DM n° 2016-58 : contrat de cession du droit de représentation pour un concert donné par Monsieur Steve CHAPOUL (Orchestre « Three Little Birds ») le Mardi 21 juin 2016 à l'occasion de la « Fête de la Musique » pour la somme de 110 €.

DM n° 2016-59 : contrat de cession du droit de représentation pour un concert donné par Monsieur Guy VAULTIER (Orchestre « Three Little Birds ») le Mardi 21 juin 2016 à l'occasion de la « Fête de la Musique » pour la somme de 110 €.

DM n° 2016-60 : contrat de cession du droit de représentation pour un concert donné par Monsieur Emmanuel PELLETIER (Orchestre « Three Little Birds ») le Mardi 21 juin 2016 à l'occasion de la « Fête de la Musique » pour la somme de 110 €.

DM n° 2016-61 : contrat de cession du droit de représentation pour un concert donné par Monsieur Guillaume LECUYER (Orchestre « Three Little Birds ») le Mardi 21 juin 2016 à l'occasion de la « Fête de la Musique » pour la somme de 140 €.

DM n° 2016-54 : signature d'un contrat pour un concert de musique de l'Orchestre d'Harmonie de Surgères le 14 juillet 2016 pour une somme de 600 €.

DM n° 2016-62 : Contrat pour une prestation musicale présentée par l'association « Le SNOB et Compagnies » le 14 juillet 2016, d'un montant de 2 200 € net.

2016.01.10 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2016 : délibération approuvée à l'unanimité.

2016-01.11 - TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE, AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT, DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET AU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE – SIGNATURE DE LA CONVENTION : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec la Sous – Préfecture afin d'envoyer, par voie électronique, sécurisée et de manière quasi-instantanée, les actes administratifs accompagnés de leurs pièces annexes et les documents budgétaires.

2016-01.12 – ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS – ABONNEMENT OFFERT A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE POUR LES ENFANTS POUR UNE DUREE D'UN AN : délibération adoptée à l'unanimité.

Lors de chaque cérémonie des nouveaux arrivants, la Municipalité offrira, aux enfants de moins de 18 ans dans l'année, un abonnement d'un an à la Médiathèque Municipale.

2016.02.14 – LOCATION SALLE GAMBETTA – FIXATION DU TARIF PUBLIC 2016 / 2017 : délibération adoptée à l'unanimité.
Le Conseil Municipal a fixé les prix de location de la Salle Municipale Gambetta. Les associations Surgériennes bénéficieront de la gratuité de la salle. Les associations extérieures régleront 10.20 € / heure. Ce tarif s'applique du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2017, la salle étant fermée pour les vacances d'été.

2016.03.28 : FRICHE INDUSTRIELLE SERGENT PROLAC ET ALENTOURS – AUTORISATION DE SIGNER UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE POITOU – CHARENTES (EPFPC) POUR L'ACQUISITION, LA DEMOLITION ET LA DEPOLLUTION DU SITE : délibération adoptée à l'unanimité.

La convention signée avec l'EPFPC s'arrêtant le 15 septembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n° 2, prolongeant ainsi la convention jusqu'au 31 décembre 2017, pour permettre la fin des travaux et la sélection d'un opérateur.

2016.03.29 : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – COMPTE RENDU ANNUEL 2015 : délibération adoptée à l'unanimité.
Madame le Maire présente ce rapport qui est consultable en Mairie.

2016.03.30 – ASSAINISSEMENT – COMPTE RENDU ANNUEL 2015 : délibération adoptée à l'unanimité.
Madame le Maire présente ce rapport qui est consultable en Mairie.

2016.03.31 : EAU POTABLE – COMPTE RENDU ANNUEL 2015 : délibération adoptée à l'unanimité.
Madame le Maire présente ce rapport qui est consultable en Mairie.

2016.03.32 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION (AFFERMAGE) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE : délibération adoptée à l'unanimité.

Le contrat pour l'exploitation du service public d'eau potable de la commune, confié à la SAUR, arrive à son terme le 31 décembre 2017. La Commune a délégué la compétence au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, autorité organisatrice du service public d'eau potable. Néanmoins, le Conseil Municipal est consulté préalablement par le Syndicat des Eaux sur le mode d'exploitation envisagé. Le Conseil Municipal propose au Syndicat des Eaux de lancer une procédure d'affermage qui consiste, pour le cocontractant, à gérer un service public, à ses risques et périls, contre une rémunération versée par les usagers. Le concédé (fermier) reverse à la personne publique une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

2016.03.33 : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF PASSE AVEC VEOLIA : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 dont le principal point est la prolongation du contrat de délégation pour une durée de 2 ans, portant son échéance au 31 décembre 2019.

2016.03.34 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION (AFFERMAGE) POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYNDICAT DES EAUX 17 ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUELEMENT ET LE SUIVI DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLLECTIF : délibération adoptée à l'unanimité.

Le contrat pour l'exploitation du service public de l'assainissement collectif de la commune, confié à la SAUR, arrive à son terme le 31 décembre 2017. Or, la passation d'un contrat de concession (affermage) s'avère être longue et complexe. La Ville peut décider de passer un groupement de commandes avec le SDE17 pour un marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de concession par affermage de l'assainissement collectif. Le Conseil Municipal : accepte les termes de la convention, autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et autorise le représentant du coordonnateur à passer, signer et exécuter les marchés prévus par la convention constitutive, pour le compte de la Commune et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

2016.03.35 : DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE GABRIEL GUILLON - MISE A ENQUETE PUBLIQUE : délibération adoptée à l'unanimité.

L'entreprise AMOR PROTEINES, souhaitant agrandir son outil de production a acquis les parcelles AH n° 86 à n° 91, AH n° 308 à n° 311 et AH n° 227 (parcelles se situant entre la rue Gabriel Guillon et l'avenue de la Gare). Toutefois, la rue Gabriel Guillon traversant les terrains appartenant à cette entreprise (matérialisée sur le schéma), elle souhaite en acquérir une partie afin d'avoir un terrain en continu. Cette partie de rue appartenant au domaine public de la Commune, il est nécessaire de procéder à une enquête publique afin de la classer dans le domaine privé puis de la vendre à l'entreprise AMOR PROTEINES.



2016.04.06 : AUTORISATION DE DEPOSER ET DE SIGNER LES AUTORISATIONS D'URBANISME RELATIVES AU PROJET DE BATIMENT ABRITANT L'ASSOCIATION HOBBY CLUB CANIN ET DE REMPLACEMENT DU PORTAIL DU CIMETIERE SAINT-GILLES : délibération adoptée à l'unanimité.

Il est nécessaire de déposer un dossier d'autorisation d'urbanisme pour changer le bâtiment présent sur le terrain occupé par le Hobby Club Canin ainsi que le portail du cimetière Saint – Gilles.

2016.06.02 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ÉCHIQUIER SURGERIEN : délibération adoptée à l'unanimité.

Des élèves de l'école Jules Ferry et du collège Hélène de Fonsèque ont participé au Championnat de France scolaire de jeu d'échecs qui s'est déroulé fin mai. Afin de soutenir cette association et de participer aux frais de déplacement, le Conseil Municipal a décidé de lui attribuer une subvention de 500 €.

2016.06.03 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE PATINAGE A ROULETTES : délibération adoptée à l'unanimité.

Après la qualification d'une jeune surgérienne (Championne de France) au Championnat d'Europe de patins à roulette, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 200 €, afin de participer aux frais de déplacement et d'hébergement.

2016.07.05 : TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2016 / 2017 : délibération adoptée à l'unanimité. Le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

Restaurant scolaire : tarif / repas

Tranches	Quotients	Tarifs 2015 / 2016	Tarifs 2016 / 2017
AA	≥ 705	3.26 €	3.35 €
A	de 556 à 704	2.75 €	2.83 €
B	de 456 à 555	2.44 €	2.51 €
C	de 356 à 455	2.04 €	2.10 €
D	de 256 à 355	1.73 €	1.78 €
E	≤ 255	1.32 €	1.36 €

Garderie :

Prix de revient : 4.91 € par heure.

Tarification à la séance :

Tranches	Quotients	Tarifs 2015 / 2016 pour la prestation	Tarifs 2016 / 2017 pour la prestation
F	Quotient \geq 506	1.02 €	1.05 €
G	Quotient 256 >505	0.71 €	0.73 €
H	Quotient \leq 255	0.41 €	0.42 €

Transport scolaire :

3.67 € (en 2015 : 3.57 €) pour 20 transports.

2016.07.06 : RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ADULTES ET ENSEIGNANTS POUR L'ANNEE 2016 / 2017 : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

- 4,58 € / repas pour les instituteurs dont l'indice de traitement est supérieur à 466,
- 3,39 € / repas pour les instituteurs dont l'indice de traitement est inférieur à 466.

2016.07.07 : TARIFS POUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS HORS COMMUNE – RENTREE 2016 / 2017 : délibération adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

- 1097.60 € / an pour un élève accueilli en école maternelle,
- 568.78 € / an pour un élève accueilli en école élémentaire.

2016.08.09 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SURGERES EN SCENE : délibération adoptée à l'unanimité.

La Ville de Surgères va accueillir la 1^{ère} édition du « Surgères Brass Festival » du 22 au 25 juillet 2016. L'Association Surgères en Scène, nouvellement créée, est porteuse de ce projet. Cette dernière a pour vocation : la production d'évènements musicaux (festivals, concerts, master-class, ateliers pédagogiques) principalement autour de la famille d'instruments des cuivres.

Le Conseil Municipal a décidé de lui accorder une subvention à hauteur de 30 000 €.

2016.09.02 : PROJET DE CREATION D'UN VERGER A L'ECOLE CHARLES PERRAULT - DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES DANS LE CADRE DES SEMAINES REGIONALES DE L'ARBRE ET DE LA HAIE 2016 : délibération adoptée à l'unanimité.

La Ville de Surgères souhaite planter un verger pédagogique à l'école Charles Perrault. Cette opération, dont le montant est estimé à 200 € environ, peut faire l'objet d'une subvention (30 à 80 % du coût total) auprès de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. Le Conseil Municipal autorise donc Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

Question diverse : horaires d'ouverture du guichet de la Gare de Surgères.

Madame le Maire a reçu une question diverse concernant les horaires d'ouverture du guichet de la Gare de Surgères. En effet, ce dernier ouvrirait à partir de 9h00 du mardi au vendredi, à 11h00 le samedi et le dimanche, et fermerait dès 17h15 le lundi, 17h30 du mardi au jeudi, 18h30 le vendredi et 18h00 le samedi et le dimanche. Après plusieurs explications, le Conseil Municipal a décidé de soumettre une motion lors du prochain Conseil Municipal.

Surgères, le 29 juin 2016,
Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint,


Pierre VIVIER.

